



## ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE

**impasse des Pincevents 77000 la Rochette**  
**Tel : 01 64 37 23 41**  
**Site internet : <https://www.asrochettoise.com/>**



**ARTS MARTIAUX – ATHLETISME – BASKET BALL – BADMINTON - EDUCATION  
SPORTIVE - FOOTBALL – GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - PETANQUE – TENNIS –  
TIR A L'ARC - VTT – VOLLEY BALL – CENTRE MEDICO SPORTIF**

### PROCE VERBAL

#### REUNION du COMITE DIRECTEUR du lundi 19 novembre 2018

##### Présents :

- Maire Adjoint, chargé des sports
- ASR : Président, Trésorière, Secrétaire, Webmaster,
- Associations : Athlétisme, Badminton, Basket, Ecole multisports, Football, Gymnastique volontaire, Pétanque, Tennis, Tir à l'arc, Volley, VTT (voir liste nominative des Présents)

##### Absents : Arts Martiaux, Athlétisme

##### Actualités :

- dépôt d'une gerbe le 11 novembre par l'ASR (M Bourreau, S Lecuyot, F Godbert) au monument aux morts de La Rochette,
- réunion du Bureau du 15 octobre 2018 : confirmation des membres du Bureau de l'ASR,
- le gardien du complexe Tabourot a été agressé à son domicile le jeudi 15 novembre,
- dégradation du portillon de l'entrée du gymnase Tabourot,
- un jeune, et même d'autres, ont été surpris à l'intérieur du gymnase Tabourot,
- suite à ces incidents, le Président de l'ASR a envoyé un mail au Maire de La Rochette pour signaler l'insécurité grandissante depuis l'ouverture du City Park.

B. Watremez indique que la situation est connue de la Mairie, des polices Municipale et Nationale et, à ce jour, qu'il n'est pas prévu de fermer le City Park.

##### Finances de l'ASR :

La municipalité a versé 65 000 € de subvention à l'ASR, soit le même montant qu'en 2017. C'est la seule Municipalité qui maintien son niveau de subventionnement.

100 € de petits matériels peuvent être attribués à chaque association et section sur fourniture de factures, sous la condition que cela concerne directement le sport ou la gestion administrative.

Quasiment toutes en ont bénéficié sauf cette année l'Athlétisme et partiellement la Pétanque.

Un versement d'acompte de 22 000 €, sur la subvention 2019, a été demandé à la Municipalité pour mi février 2019.

Curieusement seulement 2 sections ont demandé un acompte en 2018 (Volley et Tir à l'Arc).

Le Tennis a demandé fin septembre un prêt de 5 000 € à l'ASR pour manque de trésorerie.

L'ASR n'a pu verser que 3 000 €.

Le Tennis a remboursé ce jour 1 500 € et le même montant sera reversé mi décembre.

Le Tennis indique que le licenciement de l'ancien éducateur est la principale cause des difficultés (20 000 € d'indemnisation), puis également la baisse sensible du nombre de licenciés (140 actuellement contre plus de 200 quelques années auparavant), notamment de jeunes.

La trésorerie du Tennis est suffisante de juillet à octobre, ce qui explique pourquoi aucune avance n'est demandée à l'ASR en février.

#### Documents de fin d'année :

Le tableau du compte de résultat et BP, pour chaque association et section, est présenté.

Il n'est pas modifiable.

Le BP doit être équilibré et il n'est pas nécessaire de le voter en AG.

Il doit être transmis pour le 6 janvier 2019 au plus tard.

Idem pour le tableau des effectifs.

Les PV et rapports moraux des AG doivent être transmis à l'ASR pour le 13 janvier 2019 au plus tard.

#### Situation administrative des associations et sections :

Un adhérent de la Pétanque n'a pas été convoqué à l'AG de son association.

Il a contacté la Mairie, puis s'est rendu à la Préfecture pour obtenir les statuts de la Pétanque.

La Pétanque a fourni à l'ASR le récépissé de déclaration préfectorale, le règlement intérieur, mais pas ses statuts, hormis ceux de l'ASR

Il faut rappeler que les associations sont indépendantes et doivent donc avoir leurs propres statuts.

Depuis, l'association Pétanque s'est mise en règle.

#### CMS :

Il a fonctionné avec 2,5 médecins.

Une centaine de visites ont été effectuées.

Le devenir du CMS est en suspend.

#### Replis 2018-2019 :

Le gymnase Tabourot sera occupé pour le marché de Noël entre le 29 novembre et le 4 décembre.

Le repli n° 3 est prévu et seul le Volley est concerné.

Les futurs replis 2019 ont été communiqués mais feront l'objet d'un rappel.

#### Choix de la date de l'AG de l'ASR en 2019 :

Le mercredi 15 mai à 19h est arrêté.

#### Questions diverses :

- la pelouse du terrain de foot « grillée par la sécheresse » n'est plus utilisable. Cependant, la Municipalité ressemèra du gazon dès que la terre sera plus malléable. La tribune n'est plus utilisable en raison de poutres métalliques très corrodées. Une expertise est programmée.
- un inventaire des équipements sportifs a été effectué au niveau de l'agglomération mais le transfert de leur gestion et propriété n'est pas programmée surtout avant les élections municipales et de l'agglomération de 2020,
- les conventions d'utilisation des équipements des sections de l'ASR pourraient inclure, en vacances scolaires, une disposition portant sur l'inoccupation des locaux plutôt qu'une occupation, à la vue des nombreuses dérogations demandées.
- les clés de toutes les installations sont détenues par le Président de l'ASR,
- la section Multisports souhaite transférer ses activités sur le stade et le gymnase R Huard à compter du 11 mai 19, mais tout en gardant la possibilité d'accéder au gymnase R Tabourot en cas de météo défavorable. Dans le cas contraire cette installation resterait inoccupée...gestion difficile si d'autres sections s'installent (sur demande) dans celle-ci devenue disponible ; sans compter le problème du gardiennage d'une installation libre...il est décidé de mettre cette demande à l'essai pour 2019.

Secrétaire ASR  
Paul VITANI